

Je renvoie ma fiche à

Mme Lolo PASINI, Trésorière académique du SNEP Aix-Marseille, 4 allée Honoré PUECH, 13500 Martigues

Identité	Date de naissance ____/____/____	Sexe : F ☐ M ☐	Situation professionnelle	Etablissement d'affectation																	
	Nom			Nom :																	
	Nom de naissance			Adresse complète :																	
	Prénom			Mode de recrutement																	
	Adresse complète			<table border="1"> <tr> <th colspan="3">Professeur EPS stagiaire</th> <th>Agrégé EPS stagiaire</th> </tr> <tr> <td>CAPEPS : externe</td> <td>interne</td> <td>3° voie</td> <td>Agrégation externe</td> </tr> <tr> <td>Détachement</td> <td>Liste d'Aptitude</td> <td></td> <td>Agrégation interne</td> </tr> <tr> <td>Renouvellement</td> <td>Prolongation</td> <td></td> <td></td> </tr> </table>		Professeur EPS stagiaire			Agrégé EPS stagiaire	CAPEPS : externe	interne	3° voie	Agrégation externe	Détachement	Liste d'Aptitude		Agrégation interne	Renouvellement	Prolongation		
	Professeur EPS stagiaire			Agrégé EPS stagiaire																	
	CAPEPS : externe	interne		3° voie	Agrégation externe																
Détachement	Liste d'Aptitude		Agrégation interne																		
Renouvellement	Prolongation																				
Mail																					
Téléphone fixe																					
Téléphone portable																					

Bulletins	Envoi des bulletins (nationaux, académiques et nationaux) du SNEP-FSU, des hors séries « Contrepied », des bulletins FSU « POUR », courriers divers, ...	Autorisation indispensable pour recevoir le bulletin J'accepte de fournir au SNEP-FSU les informations nécessaires me concernant et l'autorise à faire figurer des informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées dans la loi informatique et libertés du 6/01/78 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE dit RGPD du 27/04/2016 applicable le 25/05/2018. Cette autorisation est révocable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au Date et signature
	Pour les nouvelles adhérentes et nouveaux adhérents, les publications et courriers sont envoyés, par défaut par courrier à l'adresse personnelle. Pour les recevoir en version numérique ou en version papier à l'adresse de l'établissement, rendez-vous dans votre espace adhérent. https://www.snepfsu.fr/espace-membre/ .	
	Pour les anciennes adhérentes et anciens adhérents, nous conservons les choix des années précédentes. Pour apporter des modifications, rendez-vous dans votre espace adhérent. https://www.snepfsu.fr/espace-membre/ .	

Cotisations SNEP-FSU METROPOLE 2023-2024 STAGIAIRES

Crédit d'impôt :

adhérer, ça vaut le coût !

Adhérer au SNEP-FSU, c'est donner du poids aux revendications que nous portons pour l'Education Physique et Sportive, le Sport Scolaire, le Sport et

Adhérer a un coût, mais il est largement minoré par le crédit d'impôt de 66 %, versé par l'État que tu sois imposable ou non. Aux frais réels, l'intégralité de la

Tu trouveras dans le tableau ci-contre ce que coûte réellement la cotisation syndicale pour un stagiaire EPS.

	Professeur(e) EPS STAGIAIRE	Agrégé(e)** EPS STAGIAIRE
Cotisation syndicale annuelle (versée au SNEP-FSU)	100 €	125 €
Crédit d'impôts.	66 €	83 €
Coût réel de la cotisation syndicale pour l'adhérent	34 €	43 €
Soit, par semaine. *	0,65	0,82

* Sur la base de 52 semaines, arrondis au centime le plus proche.

** pour les collègues déjà titulaires (PEPS ou PS), se référer à votre dernier échelon

Je choisis de payer ma cotisation...

1/ En ligne sur le site <https://lesite.snepfsu.fr/sujets/le-snep-fsu/adherer-pourquoi-comment/>

2/ Par chèque à l'ordre du SNEP-FSU Précisez le nombre de chèques (max 8) (Indiquez au dos de chaque chèque la date d'encaissement)

3/ Par prélèvement(s) en une ou plusieurs fois (effectué le 5 de chaque mois d'octobre à juin, max 8 fois si débuté en octobre). Remplissez le mandat ci-dessous.

Nombre de prélèvements

Indiquez le 1er mois de prélèvement

PRELEVEMENT MANDAT 	En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) le SNEP-FSU à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNEP-FSU. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée : - dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé, - sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.
Nom _____ Prénom _____ Adresse _____ Compl. d'adresse _____ CP - Ville _____ Pays _____ Code IBAN _____ Code BIC _____	Pour le compte du SNEP-FSU 76, rue des Rondeaux 75020 PARIS Ref : cotisation SNEP A : _____ Le : _____ Signature : _____
Paiement récurrent ☒	MERCI DE JOINDRE UN RIB
NE RIEN INSCRIRE ICI →	